

REGLEMENTATION DES PROJETS NOUVEAUX				
Prescriptions				
Règles d'urbanisme	Règles de construction	Règles d'utilisation et d'exploitation		
				<p>Règlement e</p> <p>Type de zone : Avalanche de référence exceptionnelle</p> <p>Prescriptions limitées</p>
X			1. Les bâtiments et installations dont le fonctionnement est primordial pour l'organisation des secours ne sont pas autorisés.	
X			2. Les établissements recevant du public avec hébergement qui ne posséderaient pas de zones de confinement sécurisées, sont interdits.	
X			3. Les terrains de camping-caravanage permanents sont interdits. Les campings saisonniers sont admis en dehors de la période d'enneigement (dates à déterminer avec le maire).	